



Commune de Saint Gervais d'Auvergne

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le 27 janvier à 18 heures 00, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GAILLARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM GAILLARD GIDEL JOFFE, MMES DEFRETIERE SOULIER, MM FAURE PORTIER, MMES BARRABAND CHARTIER SERRANDAT

ETAIENT EXCUSES : MME JARRIGE (a donné procuration à MME CHARTIER), M MAKUIZA

ETAIT ABSENT: M ABRANTES

Madame Aurélie DEFRETIERE assurera le secrétariat.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal

Nb de votants	10
Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	0

Décisions du Maire

Depuis le début de l'année, Monsieur le maire a pris la décision de signer un avenant au contrat Villassur de Groupama pour assurer le bâtiment des services techniques nouvellement construit.

Petites villes de demain - valorisation des venelles

Cette année 2023 marque le début des actions PVD avec la valorisation des venelles. Trois cabinets ont été sollicités : Atelier Détours, les ateliers du Rouget et le collectif les andains. Seul le cabinet Atelier Détours a répondu à notre consultation. Monsieur le maire propose donc de confier la mise en œuvre de la valorisation des venelles à l'Atelier Détours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mise en œuvre de la valorisation des venelles à l'Atelier Détours et autorise Monsieur le maire à signer les marchés.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Monsieur le maire rappelle par ailleurs que le cabinet Détour a un an et demi d'avance sur les autres cabinets puisqu'il a réalisé le plan guide. Néanmoins, ce sera la commune qui décidera des actions qu'elle mènera.

Pour information, Madame Véronique DURAND est notre nouvelle cheffe de projet PVD, elle nous sera présentée prochainement. Elle prendra son poste le 1er février. L'Atelier Détour, le cabinet Urbanis et Mme DURAND feront une réunion un mercredi avec M. Pierre MENARD, manager des commerces, pour faire le point avec le conseil municipal.

Eclairage public - coupures nocturnes

Le 8 février prochain, M. Bader GATI, chargé d'affaires au SIEG – territoire d'énergie sera présent en mairie. A cette occasion, nous étudierons les différentes options pour faire des économies.

Madame DEFRETIERE explique qu'il faudra demander combien coûterait le fait d'éteindre les lampes dans les villages. Monsieur GIDEL demande s'il est possible de couper les lampes des villages d'un point de vue technique.

Monsieur le maire explique que compte tenu du coût actuel de l'énergie, désormais, il semble opportun d'éteindre l'éclairage public du bourg de 23h à 6h du matin et de ne plus l'allumer du tout de juin à août hors fêtes et cérémonies.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'éteindre l'éclairage public du bourg de 23h à 6h du matin et de ne plus l'allumer du tout de juin à août hors fêtes et cérémonies et autorise Monsieur le maire à transmettre cette décision au SIEG - territoire d'énergie pour mise en œuvre dans les meilleurs délais

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Travaux

Madame DEFRETIERE fait un point sur les dossiers en cours : gendarmerie et centre de loisirs.

Concernant la gendarmerie, il y a eu une réunion de la commission d'appel d'offres qui a validé les entreprises et lots suivants :

RECAPITULATIF ENSEMBLE DES LOTS				
N°	LOT	Estimation	Entreprise proposée	Montant offre HT
1	DEMOLITIONS - MACONNERIE	75 000,00 €	SMC FAURE	90 818,70 €
2	FACADES REVETEMENTS ITE	122 000,00 €	BATI GROUP 43	114 162,52 €
3	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	92 000,00 €	MONT	126 576,00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES - VOLETS ROULANTS	25 000,00 €	AFD	28 880,58 €
5	ISOLATION-PLATRERIE-PEINTURE-MENUISERIE INT-CARRELAGE	63 000,00 €	BROUSSE	71 162,36 €
6	VRD	8 000,00 €	AES	9 018,21 €
7	BARDAGE BOIS	11 000,00 €	ATO ISOLATION	16 012,38 €
8	PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION	6 000,00 €	aucune offre	
9	ELECTRICITE	25 500,00 €	TAUVERON	11 082,95 €
			TOTAL HT	467 713,70 €

Pour le lot de plomberie, une consultation simple est en cours jusqu'au 1er février.

Madame DEFRETIERE indique que suite à l'appel d'offres, le montant des travaux estimé a augmenté de plus de 120 000€ par rapport à l'estimation de l'architecte.

Extension du centre de loisirs

La commune de Saint Gervais d'Auvergne souhaite rénover son centre de loisirs et l'agrandir pour créer une salle de sieste adaptée, un réfectoire de restauration avec une kitchenette, un bloc sanitaire pour les enfants de moins de 4 ans, et une cour extérieure végétalisée.

Lors du conseil municipal du 9 décembre 2022, il a été décidé de confier la maîtrise d'oeuvre au cabinet BOURBONNAIS JACOB.

Le montant des travaux estimé est de 428 000€ HT et est réparti comme suit :

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'oeuvre)	Montant prévisionnel HT
Maçonnerie	94 000,00 €
Ossature bois - bardage bois	56 000,00 €
Traitement des façades ITE	18 000,00 €
Etanchéité	16 000,00 €
Menuiseries extérieures - fermetures - serrurerie	40 000,00 €
Menuiseries intérieures	19 000,00 €
Isolation - Plâtrerie - Peinture	51 000,00 €
Carrelage - Faïence	28 000,00 €
VRD - aménagements extérieurs	50 000,00 €
Plomberie sanitaires - chauffage - VMC	40 000,00 €
Electricité	16 000,00 €
Coût HT	428 000,00 €

Face à ces coûts M JOFFE demande s'il ne vaudrait pas mieux transférer la compétence à la communauté de communes. Monsieur le maire rappelle qu'en 2017 il a été choisi de ne pas transférer cette compétence. Mme DEFRETIERE indique que les effectifs actuels ne permettront pas à la communauté de communes de garder notre centre de loisirs ouvert. Monsieur le maire s'interroge sur la possibilité d'obtenir un fonds de concours et souhaiterait obtenir 80% de subventions. L'Adhume doit être consultée pour savoir si l'on aura 30% d'économie d'énergie afin de bénéficier du certificat d'économie d'énergie et/ou du fond vert. Par ailleurs, la CAF sera sollicitée sur ce projet.

Afin de financer ces travaux d'un montant de 428 000€ HT, Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

	Taux de subvention	Montant de la subvention
DSIL	30%	128 400€
DETR	30%	128 400€
Bonification Bois (sur le lot bardage bois)	15%	8 400€
Autofinancement	38%	162 800€
Montant total	100%	428 000€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce plan de financement, décide de solliciter l'aide financière de l'Etat à travers la DETR et la DSIL et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	2 de MM FAURE et JOFFE

Mme DEFRETIERE rappelle par ailleurs le manque de structure de garde pour les enfants scolarisés de 2 ans et demi à 4 ans.

Extension cimetière

Après plusieurs projets étudiés, c'est le 3e projet qui a été retenu. Il s'agit d'ajouter environ 70 places de concession et 3 places de colombarium. Le montant des travaux estimé est de 195 400,50€.

	Taux de subvention	Montant de la subvention
FIC	50%	97 700.25€
Autofinancement	50%	97 700.25€
Montant total	100%	195 400,50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce plan de financement, décide de solliciter l'aide financière du département travers le FIC et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	1 MME SOULIER

Monsieur le maire demande à Mme DEFRETIERE de rappeler le SIV afin de négocier ce devis à la baisse.

De plus, il a été constaté que les toitures du vieux gymnase sont détériorées (salle et vestiaires). Des parents sont inquiets quant à la sécurité de leurs enfants dans ce gymnase. Il en est de même pour Mme CHAPUT la principale du collège.

Mme BARRABAND indique que dans le vestiaire féminin il y a de la moisissure et une plaque est tombée. Dans l'autre vestiaire, du plâtre tombe. Au niveau du sol, il y a des auréoles de plus en plus nombreuses. L'utilisation de ce complexe pose problème. Monsieur le maire propose de faire des travaux d'urgence au niveau du plafond dans le vestiaire féminin. Monsieur JOFFE indique qu'avant de faire le plafond, il faut refaire le toit au dessus des vestiaires.

Compte-tenu du montant des travaux et les délais pour monter un projet et demander des financements, monsieur le maire propose que la commission travaux prépare un dossier de rénovation complète de ce gymnase et de fermer le vestiaire de gauche qui est le plus vétuste.

Attribution de compensation

Depuis la création de la communauté de communes du Pays de St Eloy en 2017, la CLECT a été mise en place. Sa présidente est aujourd'hui Karine Bournat-Gonzales.

L'attribution de compensation est calculée en fonction des transferts de compétences de la commune de St Gervais d'Auvergne et donc des transferts de la communauté de communes Cœur de Combrailles en 2017.

Actuellement, notre commune perçoit 149 173€ par an. La communauté de communes Pays de St Eloy souhaite percevoir 300 000€ par an pour son investissement. Après différentes simulations, notre commune perdrait environ 40 000€ ce qui impacterait fortement notre budget.

Au moment du conseil municipal, une réunion se sera tenue avec M. Dumas et Mme Bournat-Gonzales.

Les services de la communauté de communes ont effectué 3 simulations. Le montant du produit fiscal attribué à la commune de St Gervais correspond au montant de la taxe professionnel perçu à la création de la communauté de communes Cœur de combrailles en 2001. Le montant des charges transférées correspond au montant des compétences et donc des charges transférées à la communauté. Dans la simulation, la communauté a attribué des points à chaque commune en fonction des équipements communautaires installés sur la commune.

Dans cette nouvelle simulation, la commune perdrait 44 752,50€ par an pour ne toucher que 104 422,50€ par an d'AC. Monsieur le maire rappelle les avantages que la communauté de communes apporte à la commune :

- l'adhésion à l'adhume qui nous permet de bénéficier d'une expertise. Le programme PVD qui nous permet de bénéficier d'un OPAH-RU ;
- la présence de covoit'santé 63 qui permet aux gervaisiens sans moyen de transport d'aller se faire soigner et travaille à une étude de mobilité plus globale ;
- la cotisation du SMADC de 4500€ de la commune de St Gervais sera prise en charge par la communauté de communes.

38 délégués ont voté pour, 8 se sont abstenus et 4 ont voté contre et 5 étaient absents.

Mme DEFRETIERE interpelle le conseil sur le fait que la commune la plus impactée est la nôtre. Le conseil municipal du 24 mars devra délibérer sur ce point. Monsieur le maire a rappelé au président de la communauté de communes qu'il faut aussi remplir les zones d'activités.

City stade – terrain multisports

Ce 17 janvier, M. RIBEYROLLES chargé de mission au ministère des sports dans notre département est venu nous présenter les différentes aides possibles notamment dans le cadre des JO 2024. Ce city stade pourrait être financé à hauteur de 80% (20% Région et 60% département).

Lors de cet entretien, la création d'un terrain de padel a été évoquée.

M. RIBEYROLLES a indiqué qu'un seul projet peut être financé par commune et par an et que le dossier devra être préparé pour le 1er avril. Monsieur le maire propose de demander le financement du city park

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de financer ce city stade, accepte ce plan de financement, décide de solliciter l'aide financière du département et de la Région et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	1 MME SOULIER

Mme DEFRETIERE explique que vue la localisation prévue ce terrain servira aux écoles, clubs de sports mais aussi aux pompiers pour leurs entraînements. Monsieur JOFFE explique que l'accès à un tel équipement subventionné doit être gratuit. Mme DEFRETIERE indique que les devis pour le city stade (sans terrassement) vont de 30 à 80 000€.

Ressources humaines - transformation du poste d'ATSEM à temps complet

En mai 2022, Monsieur Choulet, directeur de l'école maternelle Monsieur le maire et la première adjointe ont eu RDV avec Monsieur Cheminal, Inspecteur de l'Éducation nationale afin de discuter de l'ouverture d'une troisième classe compte tenu de l'importance des effectifs inscrits en maternelle pour la rentrée de septembre 2022. L'ouverture d'une nouvelle classe ne sera possible que lorsqu'il y aura plus de 60 élèves inscrits de la petite à la grande section.

Au 2 janvier 2023, une classe comptait 28 élèves et une autre 31 dont 7 élèves de très petite section soit 59 élèves. De plus, deux arrivées sont prévues en grande section en février 2023. Aussi, il est nécessaire de transformer le poste d'ATSEM à mi-temps en poste à temps complet. Le projet de délibération suivant sera présenté au comité technique :

« *CONSIDERANT que la commune de St Gervais d'Auvergne ne compte actuellement qu'1,5 ETP d'ATSEM pour 2 classes ;*

CONSIDERANT que l'école maternelle accueille de plus en plus d'élèves en très petite section, qui nécessitent un accompagnement plus important, en particulier au moment de la pause méridienne ;

CONSIDERANT qu'une troisième classe ouvrira à la rentrée 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet en raison de 35/35^e. »

Ressources humaines - transformation du poste de policier municipal à temps incomplet

Compte tenu de la procédure évoquée pour la transformation du poste d'ATSEM à mi-temps vers un poste à temps complet, il est temps d'effectuer les démarches nécessaires afin de permettre le recrutement d'un policier municipal à temps partiel et compléter ce temps partiel par un second d'agent technique. Le projet de délibération suivant sera donc présenté au comité technique :

« *Au 1er septembre 2022, le policier municipal de la commune de St Gervais d'Auvergne est parti en retraite, laissant son poste vacant. Cette déclaration de vacance d'emploi a été faite sous le n°V063220700733902001;*

CONSIDERANT la nécessité de conserver un policier municipal sur la commune afin de gérer les problèmes de circulation, stationnement, nuisances et voisinage principalement ;

CONSIDERANT la nécessité de gérer le placement des commerçants lors des foires et marchés ;

CONSIDERANT la nécessité de contrôler les cartes de pêche à notre étang communal ;

CONSIDERANT que la population a diminué au cours des dernières années, passant de 1465 habitants lors du recensement de 1982 à 1239 en 2020 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose la création d'un emploi permanent de policier municipal gardien brigadier à temps non complet en raison de 18/35^e. »

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Ressources humaines - création de poste pour augmentation de la charge de travail

Depuis la rentrée de janvier, c'est plus d'une quarantaine d'enfants de maternelle qui déjeune chaque jour à la cantine. Nos deux agents déjà en place pour les accompagner lors du repas ont demandé du renfort qui leur a été accordé dès le 9 janvier. En effet, Mme Fanny Barse a été recrutée en heures complémentaires jusqu'à la fin de ce mois. Cependant, cette situation ne peut perdurer et un véritable CDD doit lui être proposé. Pour cela, une délibération actant l'augmentation temporaire de la charge de travail doit être prise.

Monsieur le maire propose d'élargir le cadre de cette délibération et propose de délibérer afin de permettre la création d'un emploi pour augmentation temporaire de la charge de travail et ce quel que soit le service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de la charge de travail quel que soit le service dès que le besoin s'en fait sentir.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Droits de préemption urbain

Les parcelles suivantes sont concernées : AL132, AL137, AL187, AL422 et ZL10.

Le Conseil municipal ne souhaite pas préempter sur ces parcelles.

Vente de la station de monte

Depuis plusieurs mois, l'actuelle locataire de la station de monte, souhaite effectuer des travaux, mais pour cela, elle voudrait acheter le bâtiment de la station de monte, les box et le terrain.

Par ailleurs, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le contexte de contrainte budgétaire et la nécessité de limiter les dépenses. La réduction du patrimoine de la commune à entretenir est un des axes à privilégier. Monsieur le maire rappelle que ce bâtiment date de 1976. Monsieur le maire demande au conseil municipal s'il souhaite saisir les domaines ou fixer un prix.

Monsieur JOFFE rappelle que dans le cadre de PVD et dans le cadre de la commission tourisme, il a déjà proposé de faire un chemin de randonnée pour relier le bourg à l'étang Philippe qui passerait par le champ de la station de monte. Il propose de conserver une bande de 6m de terrain sur la partie gauche de la parcelle.

Monsieur le maire propose de faire borner le champ afin de réaliser ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente la station de monte pour un prix de 15 à 20 000€, demande au Maire de procéder au nom de la commune au bornage de la parcelle, délègue le Maire et Madame DEFRETIÈRE, Première adjointe, aux fins plus généralement de faire le nécessaire à ce sujet.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Vente des micros-tracteurs ISEKI

Les services techniques ayant fait savoir qu'ils n'utilisaient plus leurs deux micros-tracteurs ISEKI, ils souhaiteraient les mettre en vente. Ces engins fonctionnent mais sont anciens. Une vente pour pièces est envisagée au tarif de 1 000€ par tracteur. De plus, la vente de ces matériels permettrait d'économiser le montant annuel de leur assurance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente ces micros-tracteurs et autorise monsieur le maire à signer les documents nécessaires

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Adhésion à la mission de médiation du CDG 63

Le centre de gestion 63 a mis en place une mission de médiation. Le CDG63 peut être saisi pour réaliser une mission de médiation dans le cadre d'une mission obligatoire suite à un recours, ou à l'initiative d'un juge ou bien à l'initiative des parties. Le tarif de cette mission de médiation est de 60€ de l'heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce service

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

SMADC Informatique

Une rencontre aura lieu avec le Président du SMADC, M Boris SOUCHAL, et son directeur, M Christian VILLATTE, ce lundi 30 janvier 2023 à 15h afin de nous présenter leur offre informatique.

Chantier international de jeunes

Dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de communes Pays de St Eloy, Concordia nous propose d'accueillir pendant 2 semaines un groupe d'une douzaine de jeunes qui réaliseront un projet d'intérêt général. Il convient de s'accorder sur la mission à leur confier, le financement étant assuré par la communauté de communes. Enfin, nous proposerons de les accueillir dans l'internat du collège ou celui du lycée ou encore dans la halle de sport avec une prise de repas à l'EHPAD.

Monsieur JOFFE propose de leur faire ouvrir le chemin de randonnée de l'étang Philippe au bourg.

M. Bernard Favier viendra à notre rencontre pour de plus amples renseignements, les conseillers municipaux seront invités à participer.

Changement opérateur téléphonique

Actuellement, la commune paie en moyenne 1 300€ de téléphone par mois. Le budget télécommunication annuel est de 18 000€. Mme Gidelle a consulté actuellement les sociétés Welcom Pro (Bouygues télécom entreprises), ATS communication (Orange), Résintel, Ricoh et Dôme Connect (Free Pro) afin de :

- Mettre en place la fibre dans tous les bâtiments communaux
- Supprimer les standards physiques (mairie et MSAP) et mettre en place un standard virtuel
- Regrouper tous les abonnements fixes et mobiles sur une seule facture au lieu de 15 environ par mois
- Economiser au moins 30% sur le budget télécommunication

Société	Situation actuelle	ATS COMMUNICATIO	WELCOM PRO	DOME CONNECT	RESINTEL	RICOH
Opérateur	ORANGE ET BOUYGUES	ORANGE	BOUYGUES ENTREPRISE	FREE PRO	RESINTEL	TELAVOX
Localisation		Aubière	Aubière	Cournon	Cournon	St Priest (69)
Mise en place de la fibre		Partout sauf gymnase	Partout sauf médecin et gymnase	Partout sauf halle et gymnase	Partout sauf halle et gymnase	-
Type de standard proposé		Physiques : mêmes matériels	Dématérialisé : Cloud avec 8 canaux	Dématérialisé : Cloud	Dématérialisé : Cloud	Dématérialisé : Cloud
Type de box	Box ADSL	Box Fibre avec pare-feu, airbox 4G	Box Fibre avec pare-feu, airbox 4G et stockage cloud	Box Fibre avec pare-feu, airbox 4G et stockage interne et cloud	Box Fibre avec pare-feu. Airbox 4G possible en cas de panne	Pas de box offre téléphone uniquement
Changement du matériel		Non	Oui	Oui : téléphones et onduleur	Oui	Oui
Lignes mobiles	5 lignes	5 lignes à 20,71€	5 lignes à 15€	1 mobile gratuit par box (5 box = 5 mobiles)	4 mobiles pour 43,68€ par mois	-
Prise en compte		Non	Non	Non	Oui	Non
Nb factures mensuelles	15	3 avec factures des 2 standards	2 avec facture médecin	1	2 factures + 1 annuelle	1 de téléphone uniquement
Durée d'engagement		12 mois	60 mois	60 mois	60 mois	36 mois
SAV		ATS Communication à Aubière	Welcom Pro à Aubière	Dome Connect à Cournon	Résintel	Ricoh à Rungis
Autre remarque		Opérateur historique	Equipe la mairie de ST Eloy	Partenaire AMR et membre réseau PlusquePro	Nous a équipé du standard MFS et a intégré le câblage au prix mensuel	
Prix mensuel TTC	1 500,00 €	1 157,50 €	1 248,43 €	1 000,00 €	1 062,59 €	5435€ d'achat + 226,50€ par mois.
Economie réalisée		23%	17%	33%	29%	inconnue

Suite à l'étude de tableau le conseil municipal donne quitus au secrétariat pour le choix du nouvel opérateur.

TOUR DE TABLE

Installation d'un distributeur de pizza

Bruno Horn du HTAG souhaite installer un distributeur de pizzas sur St Gervais d'Auvergne. Il serait possible de proposer d'autres produits que des pizzas tels que les plats du jour. Il souhaiterait l'installer dans le petit square rue de l'égalité face au carrefour contact.

Arrivée du second médecin

Monsieur le maire annonce qu'un second médecin va arriver au centre départemental de santé.

Ouverture de la 3e classe de maternelle

Cette classe a fermé en juillet 2021 et ré-ouvrira en septembre 2023 compte tenu de l'augmentation des effectifs en maternelle.

Dispositif de recueil des demandes de CNI et passeport

Coralie Paniagua notre agent France Service a demandé par courrier à la préfecture d'installer un dispositif de recueil des demandes de carte nationale d'identité et de passeport le 19 janvier dernier. Cette demande a été acceptée ce jour par la préfecture et le dispositif de recueil sera installé d'ici un mois. Madame PANIAGUA est chargée d'équiper son local en conséquence.

Commission pêche

La commission pêche demande au conseil municipal de valider la réglementation jointe et le montant de l'empoissonnement relatif à l'année 2023 pour un total de 4 549.00€ réparti comme suit :

- 4 lâchers de truite pour un total de 3 375.00€
- Autres espèces : 1 114.00€
- Frais de livraison : 60.00€

Ces montants TTC sont établis sur la base de la TVA à 5.5%.

Si, en référence à la lettre du pisciculteur, un taux de TVA de 20% devait être appliqué, le montant total de l'empoissonnement ne sortirait pas du cadre de la somme de 5 200.00€ figurant habituellement à cet effet au compte 60628 du budget principal de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Valide la dépense d'empoissonnement de 5 200.00€ au compte 60628 ;
- Autorise l'encaissement des recettes dégagées à l'article 7035 du budget général

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Foire de novembre – concours charolais

Jean Claude Faure demande à ce que le jour du concours charolais, les commerçants de la Foire puissent d'installer sur le parking devant la halle plutôt que dans le bourg.

Le conseil municipal approuve cette mesure.

Rythmes scolaires

Réunion entre M le maire, Mme Defretière et Mme Barraband et les parents d'élèves le jeudi 2 février afin qu'ils mènent le projet de changement ou non des rythmes scolaires pour la rentrée 2023. Le conseil municipal est favorable à la mise en place de la semaine de 4 jours.

Police municipale

Problème d'un chien qui aboie beaucoup à la cité Georges Brassens et dérange les voisins. La gendarmerie a expliqué que ce n'était pas de son ressort mais de celui du maire. Monsieur le maire ira voir les propriétaires de l'animal.

Camping municipal

Mme DEFRETIERE demande où en est la personne des domaines sur son estimation. Mme GIDELLE l'informe qu'elle n'a pas terminé et a reposé des questions qu'elle a transférées au cabinet Juri Défi.

Mme DEFRETIERE demande par ailleurs que les autres conseillers lui fassent un retour concernant le périmètre autour de l'étang à conserver par la commune.

Elle demande aussi quand les travaux de séparation des réseaux vont démarrer.

Assainissement

Marc GIDEL organisera une réunion en juin ou juillet avec Messieurs HOUSSIER et CHABORY pour préparer la suite de la DSP en 2024.

Office du tourisme

Le directeur de l'office du tourisme va organiser une journée le 1er juillet autour de la création de la marque « Combrailles – Auvergne » avec les élus et les prestataires touristiques. Le nouveau logo choisi par le SMADC sera présenté.

Remerciements

Jean Claude Faure nous fait lecture d'un courrier de la présidente de la caisse locale du crédit agricole qui nous remercie de la mise à disposition de la salle du conseil.

Monsieur le maire remercie chaleureusement son conseil pour le travail fait lors de la cérémonie des vœux.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 24 février à 18h.

La séance est levée à 21h55.